

EPARGNE ETHIQUE OBLIGATIONS

Obligations et TCN en euro

Août 2014

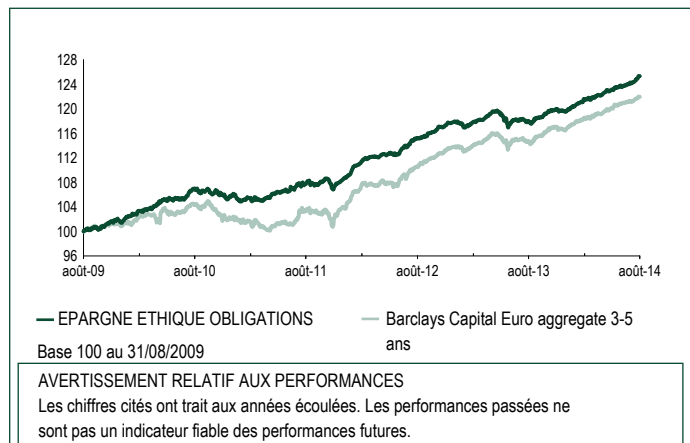


SICAV ISR (Investissement Socialement Responsable) investie en produits de taux libellés euro, d'émetteurs publics et privés de type « qualité investissement », sélectionnées selon des critères financiers et ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). La SICAV vise à obtenir une performance égale à celle de l'indice Barclays Capital Euro aggregate 3-5 ans

Actif net : 19,01M€
Valeur Liquidative (D) au 31/08/2014 : 345,13 €
Durée de placement recommandée : 3 ans
Objectif de performance : indice de référence



INFORMATIONS DE RISQUE ET DE PERFORMANCE



Performances au 31/08/2014

	YTD	1 mois	3 mois	2013	2012	5 ans
EPARGNE ETHIQUE OBLIGATIONS						
Performance flat*	4,80	0,92	1,78	1,37	8,67	25,14
Barclays Capital Euro aggregate 3-5 ans						
Performance flat*	4,55	0,62	1,51	2,44	9,47	21,92
EUROPERFORMANCE**						
Performance catégorie	4,58	0,57	1,40	3,04	8,75	21,20
Classement	37/73	13/76	27/76	61/69	31/66	17/63

*Source Ecofi Investissements **Source Europerformance
 Depuis le 11/05/2011, BARCAP 3-5ANS, EUROMTS 3-5ANS avant 11/05/11 Euromts 3-5 ans (en ouverture) avant 11/05/2011.

Indicateurs de risque

	Fin de mois	31/12/2013
Sensibilité taux*	3,83	3,65
Sensibilité crédit*	3,91	3,96
Exposition actions*	0,00	0,00
Exposition devise*	0,00	0,00
Volatilité fonds**	1,16	1,74
Volatilité indice**	1,43	2,09
Tracking error**	1,16	1,73
Ratio de Sharpe**	5,54	0,80
Ratio d'information**	5,42	0,88
Var 95% - 1 semaine*	-	-

* Source Ecofi Investissements : calculs par transparence - ** Source Europerformance

CARACTERISTIQUES

SICAV Mixte de Capitalisation et de Distribution

Code ISIN : Act. C - FR0011045145, Act. D - FR0010466037

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : Ecofi Investissements - SGP agréée par l'AMF n° GP97004

Dépositaire : Caceis Bank

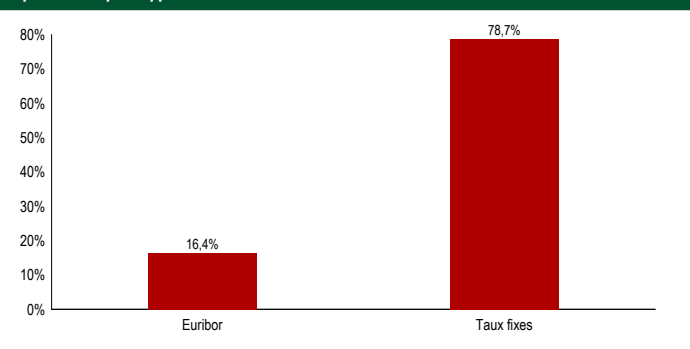
Conservateur : Caceis Bank

Date de création : 14/03/1977

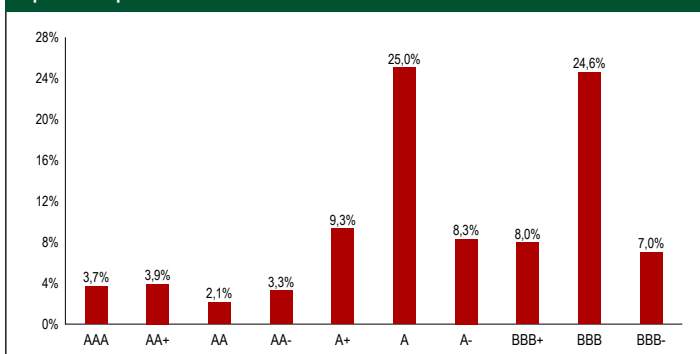
Classification AMF : Obligations et TCN en euro

Classification EUROPERFORMANCE : Obligations euro moyen terme

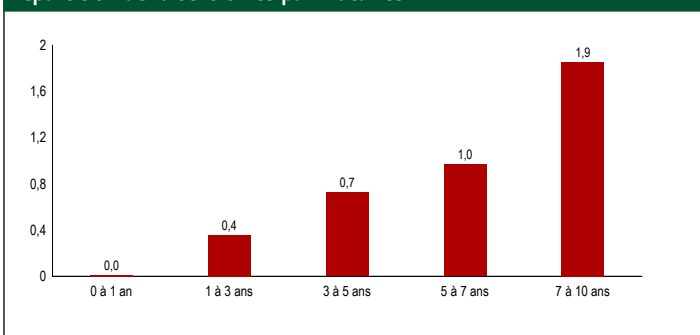
Répartition par type de taux



Répartition par notation



Répartition de la sensibilité par maturité



Document réservé à une clientèle professionnelle

Indice de référence : Barclays Capital Euro aggregate 3-5 ans

Conditions de souscription : chaque jour (J) avant 11h30 sur la valeur liquidative du jour (J) (cours inconnu) - Règlement J+1

Frais de gestion directs maximum : 0,83 % de l'actif net

Commission de souscription : 0,35 %

Commission de rachat : Néant

OPC coordonné

Le souscripteur de ce fonds sera soumis au risque de taux, crédit, de perte en capital, risque lié à la surexposition, risque lié aux stratégies d'arbitrage. Une quote-part des frais de fonctionnement et gestion peut être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM. Avant toute souscription, il convient de prendre connaissance du prospectus simplifié de l'OPCVM disponible auprès de la Société de gestion ou le site www.ecofi.fr.

EPARGNE ETHIQUE OBLIGATIONS

Obligations et TCN en euro

Reporting trimestriel ISR à fin Juin 2014



Principe d'investissement ISR

La gestion ISR se caractérise par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance (ESG) dans les processus d'analyse et de choix des valeurs en complément des critères financiers traditionnels. L'ISR, combiné au dialogue avec les entreprises, vise notamment à les encourager à améliorer leur Responsabilité Sociale et Environnementale. Notre processus ISR s'appuie sur les agences de notation Vigeo, Sustainalytics et Ethifinance ainsi que sur la recherche ISR interne. Il est décliné sous deux formes : un filtre ISR Engagé pour notre gamme éthique et solidaire et un filtre ISR Responsable pour la majeure partie de notre gamme traditionnelle. Épargne Éthique Obligations est géré avec un processus ISR Engagé qui sélectionne les entreprises les plus responsables en matière ESG et exclut celles qui font face à des controverses majeures. Il sélectionne environ 60% de l'univers de départ et aboutit à 500 entreprises éligibles pour l'Europe et 300 pour la zone Euro.

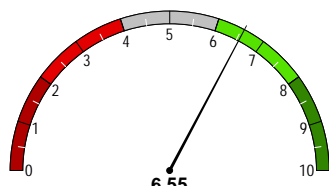
Le filtre ISR souverain limite l'investissement dans les Etats les moins bien notés en responsabilité institutionnelle et sociale, et protection de l'environnement de notre univers de 36 pays (les obligations émises par 4 Etats sont exclues et celles de 9 Etats sont limitées dans les portefeuilles).

[http://www.ecofi.fr/fileadmin/doc/Code de Transparence pour les fonds ISR Engages.pdf](http://www.ecofi.fr/fileadmin/doc/Code_de_Transparence_pour_les_fonds_ISR_Engages.pdf)

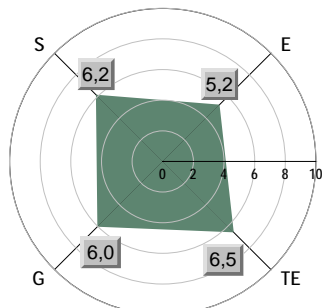
Exemples de critères ESG et critères surpondérés de la touche Ecofi

Environnement	Social	Gouvernance	Touche ECOFI	
Prévention et contrôle des pollutions	Santé et sécurité des collaborateurs	Indépendance et diversité du Conseil d'Administration	Equilibre des pouvoirs	Relations responsables avec les clients et les fournisseurs
Système de management environnemental	Respect des droits syndicaux	Prévention de la corruption	Egalité hommes-femmes et non-discrimination	Rejet des paradis fiscaux

Note ISR globale du fonds (/10)



Note ISR du fonds par domaine (/10)



Notes ISR : La note ISR Globale du fonds et celle du domaine ESG varient de 0 à +10

Domaines ESG et pondérations

E : Environnement (23,33%)

S : Social (23,33%)

G : Gouvernance (23,33%)

TE : Touche Ecofi (30%).

La « Touche Ecofi » regroupe 4 critères ESG représentatifs des valeurs portées par Ecofi (cf. tableau supra.)

Focus ESG sur une entreprise

Le groupe BPCE (Banques Populaires Caisses d'Épargne) obtient des performances supérieures aux autres banques en gouvernance :

- les fonctions de Président et Directeur Général sont séparées ;
- le Conseil de Surveillance est évalué régulièrement par un tiers et il traite de la RSE via un comité dédié ;
- elle applique une gestion responsable pour ses relations clients avec notamment un indicateur de mesure de la satisfaction clients auquel est indexé une partie de la rémunération des personnels de vente.

Actualité ISR

Retour sur la première saison de « Say on Pay »

2014 est la première année en France où le salaire (fixe et variable) des dirigeants est soumis au vote consultatif des actionnaires en Assemblée générale (AG). Lors des AG du CAC 40, le taux d'approbation moyen des résolutions « Say on Pay » a été d'environ 91%. Contrairement au Royaume-Uni, aucune résolution « Say on Pay » n'a été rejetée, mais plusieurs entreprises (Safran, Renault, Publicis, Carrefour) n'ont pas passé les 65%, un seuil d'alerte en comparaison des scores habituels de 90%. Monsieur Levy (Publicis) est en tête des rémunérations du CAC 40, suivi par Monsieur Agon (L'Oréal) et Monsieur Plassat (Carrefour). Environ 40 questions d'actionnaires ont porté sur ce sujet, notamment sur le rapport entre la rémunération des dirigeants et le salaire médian dans l'entreprise.

La mise en œuvre du « Say on Pay » n'a eu, pour l'instant, que peu d'impact sur le montant des rémunérations des dirigeants mais s'est traduite par une plus grande transparence de l'information de la part des entreprises. (Sources : ISS/Capitalcom/Natixis Securities).

Liste des 5 entreprises les mieux notées en ESG (/10)

Valeur	Secteur	Pays	Note ESG globale*	Décile	E	S	G	Touche ECOFI	Poids fonds
Snam rete gas	Services publics	Italie	8,2	1	8,1	6,9	7,5	9,7	2,1%
Unibail rodamco	Finance	France	7,7	1	8,4	5,9	7,5	8,6	1,6%
Mondi finance ltd	Produits de base	Royaume-uni	7,5	1	6,0	6,1	8,6	8,8	3,9%
Fonciere des regions	Finance	France	7,4	1	8,1	7,1	6,4	8,1	1,6%
Bnp paribas**	Finance	France	7,1	1	6,0	8,2	6,8	7,4	3,6%

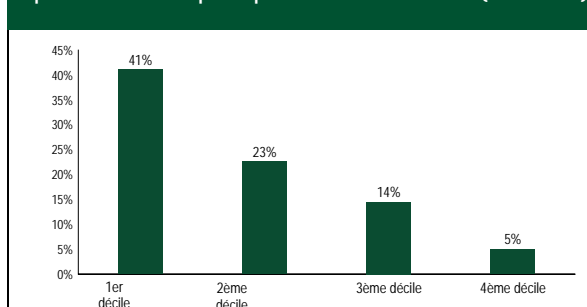
**Le titre BNP PARIBAS a été désinvesti entre le 02/07 et le 03/07 suite à son passage en controverse de niveau 4 et conformément à notre filtre ISR Engagé

Liste des 5 entreprises les moins bien notées en ESG (/10)

Valeur	Secteur	Pays	Note ESG globale*	Décile	E	S	G	Touche ECOFI	Poids fonds
Svenska handelsbanken ab	Finance	Suède	5,0	4	3,3	5,8	4,6	6,0	1,9%
Autoroutes paris rhin rhone	Industrie	France	5,1	4	5,4	4,2	3,9	6,5	3,0%
Bankinter sa	Finance	Espagne	5,2	3	2,9	5,0	6,6	6,1	1,5%
Portugal telecom int fin	Télécommunications	Pays-Bas	5,3	3	4,7	5,2	5,7	5,3	3,2%
Unicredit spa	Finance	Italie	5,3	3	4,7	5,4	5,4	5,5	2,9%

* Les émetteurs notés par Ethifinance ou Sustainalytics n'ont qu'une note ESG globale.

Répartition des entreprises par décile de notes ESG** (en % actif)



** par rapport à notre univers monde noté (2100 entreprises). Source Ecofi Investissements

Pour plus d'informations, des commentaires sur les performances ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) de tous les titres investis en direct sont disponibles sur : http://www.ecofi.fr/fileadmin/doc/Commentaires_ESG_FCP_Epargne_Ethique_Obligations.pdf

Glossaire ISR et solidaire

Critères ESG : Il s'agit des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Exemples : Développement de produits et services « vert »; Contrôle des impacts environnementaux liés à la consommation d'énergie; Santé et sécurité des employés; Egalité hommes-femmes; Indépendance et expertise des administrateurs; Rémunérations des dirigeants.

Développement durable : "Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs" (Rapport Brundtland, 1987). Ce concept intègre au moins trois dimensions : économique, sociale et environnementale.

Entreprise solidaire : Une entreprise solidaire est une entreprise non cotée qui répond au moins à l'une des caractéristiques suivantes : au moins un tiers de ses salariés sont des personnes éloignées de l'emploi (en insertion, travailleurs handicapés...), l'entreprise est constituée sous forme d'association, de coopérative, ou de sociétés dont les dirigeants sont élus par les salariés, les adhérents ou les sociétaires, et la moyenne des rémunérations des cinq salariés ou dirigeants les mieux rémunérés n'excède pas cinq fois le SMIC.

Engagement : Activité des investisseurs (fonds de pension, sociétés d'assurance, sociétés de gestion...) visant à influencer le comportement d'une entreprise, à moyen long terme, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Cette action recouvre aussi bien le dialogue avec les entreprises (individuellement ou collectivement), que les pratiques de vote des gérants, dont le dépôt de résolutions proposées en Assemblée générale d'actionnaires.

ESG : Ce sigle est utilisé par la communauté financière pour désigner les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse ISR.

Fonds d'exclusion : L'investisseur éthique sélectionne les lignes de son portefeuille en écartant d'entrée de jeu les secteurs non-conformes à sa propre déontologie, comme le tabac, l'alcool, le nucléaire, l'armement ou la pornographie. Il fait ensuite son choix parmi les autres valeurs de la cote. Bref, il applique un filtre d'exclusion à son univers d'investissement. L'investisseur en développement durable, quand à lui, n'exclut aucun secteur d'activité. Il cherche plutôt à sélectionner les entreprises faisant preuve d'une politique sociale et environnementale proactive, tous secteurs confondus. Il applique donc un filtre positif, dont l'intérêt est de valoriser les meilleurs éléments et d'inciter les mauvais élèves à rejoindre le peloton de tête.

Fonds ISR : Les fonds d'"Investissement Socialement Responsable" (ISR) ou "éthiques" désignent les fonds intégrant de façon systématique et traçable dans leur sélection de titres une analyse des pratiques ESG des émetteurs (entreprises, Etats, collectivités territoriales). Il existe des fonds ISR actions, monétaires, obligataires, de private equity etc.

Fonds de partage : Lorsqu'il souscrit à un fonds de partage, un investisseur accepte de reverser tout ou partie des revenus ou de la performance du placement à une association ou une fondation d'intérêt général, préalablement définie parmi les partenaires du fonds. Les revenus donnés ont la nature fiscale de don et bénéficient des avantages fiscaux qui y sont liés.

Fonds solidaires : Un fonds solidaire investit entre 5 et 10 % de son actif en titres d'entreprises solidaires et le reste, soit 90 à 95%, en titres classiques (actions, obligations...), éventuellement gérés selon un processus ISR, comme c'est le cas chez Ecofi Investissements. Le label Finansol distingue l'ensemble des placements d'épargne solidaire. Finansol est une association professionnelle, représentée dans la plupart des régions françaises par des équipes bénévoles. Finansol fédère les financeurs solidaires et des établissements financiers. Sa mission est de développer la solidarité dans l'épargne et la finance..
<http://www.finansol.org>

Fonds thématiques ou sectoriels de développement durable : L'approche thématique consiste à choisir des entreprises actives sur des thématiques ou secteurs qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux du développement durable : les énergies renouvelables, l'eau, la santé, le changement climatique, l'éco-efficacité, le vieillissement de la population etc. Cette approche seule n'est pas, selon Novethic, assimilable à de l'ISR stricto sensu, dans la mesure où les émetteurs ne sont pas analysés sur leurs pratiques ESG. Pour pouvoir parler de gestion ISR, elle doit donc être combinée à d'autres approches systématiques du type sélection ESG, exclusions normatives ou engagement actionnarial. C'est le cas pour Ecofi Développement Durable qui intègre dans son processus de gestion une analyse de la performance RSE des entreprises.

Indices éthiques : Certaines agences de notation sociale et environnementale se sont associées à des fournisseurs d'indices boursiers pour créer des indices spécifiques qui intègrent des critères ESG. La sélection des entreprises se fait en général par leur intégration dans l'indice en raison de leur bonne performance en RSE.

Notation ISR : Ou "notation extra-financière". Elle a pour objectif d'évaluer la performance RSE (cf. ci-après) des entreprises et autres émetteurs grâce à l'analyse de critères ESG adaptés à chaque secteur. La notation ISR émane pour l'essentiel des agences de notation sociale et environnementale.

Principes pour l'Investissement Responsable : Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion au sens large. <http://www.unpri.org/principles/french.php>

Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) des entreprises : La RSE est l'application des principes du développement durable à l'entreprise. Il s'agit pour les entreprises d'intégrer, en sus des critères économiques usuels, les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance propres à leurs activités commerciales et à leurs relations avec leurs parties prenantes. La mise en place d'une stratégie RSE consiste pour les entreprises à s'engager dans des démarches de responsabilité sociale et environnementale, ayant un impact sur les pratiques et les processus dans des domaines tels que les ressources humaines, les pratiques commerciales, l'impact local, les relations avec les fournisseurs, la gestion des pollutions etc.

Sélection ESG : Mode de gestion ISR basé sur la sélection ou la pondération des émetteurs en fonction de leur performance sur les critères ESG contrairement à l'exclusion. L'analyse des critères ESG s'appuie sur différentes sources telles que: agences de notation, ONG, syndicats, brokers, entreprises elles-mêmes et analyse ISR effectuée en interne par l'équipe dédiée de la société de gestion. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes: best in class, best in universe ou encore best effort.